42

E 23/5/27

Le Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz, aux missions diplomatiques suisses ¹

LC Berne, 20 janvier 1891

En me référant à la circulaire dont vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires², j'ai l'honneur de faire appel à votre bienveillant et précieux concours dans les circonstances suivantes:

Il s'agit de faire parvenir cette circulaire à MM. les délégués officiels que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité avait envoyés en mars dernier à la Conférence de Berlin pour les questions ouvrières et de les engager à prendre l'initiative de la formation d'un Comité qui, sur le terrain privé ou peut-être même semi-officiel, s'efforcera de faire passer autant que possible dans la pratique les vœux exprimés dans la susdite conférence. Le Comité une fois formé se mettrait en rapport avec le Comité suisse et participerait avec celui-ci à l'organisation du Congrès qui se réunira à Berne vers la fin de septembre prochain.

Afin d'obtenir plus sûrement ce résultat, il me paraît utile que vous adressiez à chacun des délégués dont les noms figurent ci-après³, avec plusieurs exemplaires de la circulaire, une lettre dans laquelle vous leur ferez part de notre très vif désir de les voir s'associer aux deux membres du Conseil fédéral et à leurs anciens collègues suisses à Berlin, qui cherchent à donner un corps aux résolutions généreuses votées le printemps dernier. Vous insisterez sur ce point que, bien qu'il y ait dans le Comité suisse deux membres du Gouvernement fédéral, l'initiative n'en conserve pas moins un caractère privé, tout en étant naturellement certaine des sympathies officielles. Vous les prierez de vous faire connaître leur réponse le plus tôt possible, et vous ferez du reste auprès d'eux les autres démarches que vous croirez utiles pour les amener soit à former eux- mêmes le Comité en question, soit à s'adresser à d'autres personnes dans ce but, jusqu'à ce que vous receviez l'avis que ce Comité existe réellement.

Je vous prie également de vouloir bien, à titre officieux, remettre quelques exemplaires de la circulaire au Ministre des Affaires étrangères en lui donnant verbalement des informations sur les démarches que nous vous prions de faire et en le priant de les seconder dans la mesure du possible.

Il nous serait très agréable, à Monsieur Deucher et à moi, d'avoir un rapport de vous sur le résultat de vos efforts si possible jusqu'au 15 février.

Nous vous remercions d'avance de tout ce que vous voudrez bien faire pour la



^{1.} Les noms des destinataires ne sont pas mentionnés. Il s'agit vraisemblablement des représentants diplomatiques suisses dans les pays ayant participé à la Conférence de Berlin de mars 1890.

^{2.} Cf. annexe au présent document.

^{3.} La lettre originale contenant les noms des délégués participant à la Conférence de Berlin n'a pas été retrouvée.

20 JANVIER 1891

réalisation d'une œuvre que le Conseil fédéral a le premier prise en mains officiellement et qu'il désire voir mener à bonne fin, aussi sur le terrain nouveau où nous croyons devoir la poursuivre.

ANNEXE

Le Comité suisse d'initiative⁴ pour une Union internationale en matière de protection ouvrière aux délégués officiels à la Conférence de Berlin

LC imprimé

Berne, 20 janvier 1891

87

A l'occasion de la Conférence internationale de Berlin relative à la protection des ouvriers, conférence qui a marqué une étape importante vers la solution du problème, divers participants à cette réunion ainsi que d'autres personnes se sont convaincus de l'utilité qu'il y aurait à ce que les particuliers qui s'intéressent à la cause la prissent aussi en mains d'une manière générale.

Pour cela, un moyen efficace a paru être la formation de Comités composés d'hommes qui, grâce à l'influence et à la considération dont ils jouissent, seraient en état d'appuyer un mouvement effectif en faveur du progrès social dont il s'agit. De tels Comités devraient être créés dans le plus grand nombre possible de pays; ils devraient chercher leur cohésion et leur force dans les relations qu'ils entretiendraient entre eux, et prévoir spécialement des Congrès internationaux de caractère privé.

Afin de donner suite à cette idée, les soussignés se sont constitués en Comité suisse d'initiative se réservant, le cas échéant, de s'adjoindre d'autres personnes.

Les soussignés sont d'avis que, pour engager le mieux possible l'action projetée, il faudrait réunir prochainement un Congrès international sans caractère officiel, et ils se proposent d'en convoquer un à Berne pour la fin de septembre de l'année courante.

Sans vouloir dès maintenant en fixer le programme, ils estiment que, dans tous les cas, les points suivants pourraient faire l'objet des délibérations de cette première réunion:

- 1. Rapports sur les mesures prises dans les divers Etats, en matière de protection des ouvriers, depuis la Conférence de Berlin.
 - 2. Rapports sur quelques-uns des sujets les plus actuels concernant cette protection.
- 3. Discussion relative à l'opportunité de créer une Union internationale dans le but indiqué, avec sections dans chaque Etat.
- 4. Discussion relativement à la création d'un organe spécial de publicité, ou à l'adoption, comme organe, d'un journal déjà existant.

Les soussignés adressent le présent appel en première ligne à toutes les personnes qu'ils croient sympathiques aux efforts tendant à améliorer le sort des populations ouvrières, et disposées à prêter leur concours à cette œuvre généreuse. Ils vous prient en conséquence de vouloir bien provoquer aussi dans votre pays, pour discuter la question, une réunion des personnes s'intéressant à la cause, et de prendre part à la création de comités d'action⁵. Dès que de tels comités seraient formés, les soussignés se mettraient en rapports avec eux pour arrêter les voies et moyens de réaliser pratiquement l'idée qui nous occupe, ainsi que pour fixer les détails d'organisation du Congrès de Berne.

Afin de pouvoir se rendre compte de l'accueil fait à leur initiative, les soussignés vous prient encore de vouloir bien leur faire connaître, dans le plus bref délai possible, si vous l'approuvez et si vous êtes disposé à contribuer à l'organisation de comités, dans le sens exposé plus haut.

^{4.} Le Comité suisse d'initiative pour une Union internationale en matière de protection ouvrière était formé par les Conseillers fédéraux A. Deucher et N. Droz, par le Landammann du Canton de Glaris, E. Blumer, par le secrétaire du Département de l'Industrie et de l'Agriculture, Dr. Kaufmann et par l'inspecteur des fabriques, Dr. Schuler.

^{5.} Ces efforts déboucheront sur la création d'une Association internationale pour la protection légale des travailleurs, puis d'un Office international du travail, avec siège à Bâle, cf. infra, nº 51.